

# Le CPAS d'Uccle recherche

Un.e ÉDUCATEUR/TRICE SPÉCIALISÉ.E A1 ou un.e ÉDUCATEUR/TRICE A2 - Cité de l'Enfance Asselbergs – Au barème BH ou CH de la fonction publique locale.

Contrat à durée déterminée d'un an à temps plein, éventuellement prolongeable



La gestion du quotidien est une des tâches immuables de l'éducateur. Son rôle dépasse largement cet aspect matériel puisqu'il met tout en œuvre pour aider le jeune à se reconstruire, à restaurer sa confiance en lui afin de tendre vers un maximum d'épanouissement et d'autonomie.

Chaque éducateur intervient tant au niveau du groupe qu'au niveau de chaque jeune tout en faisant partie d'une équipe.

Il est soumis au code de déontologie.

## Profil d'entrée :

### Diplôme requis :

- Niveau CH: Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS): formation éducateur niveau A2 ou équivalence belge.
- Niveau BH: Diplôme de l'enseignement supérieur de type court : Bachelier Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif.

Un extrait de casier judiciaire- « modèle 2 » doit être fourni avant engagement- celui-ci doit être récent (moins de 3 mois).

## Compétences requises :

Aimer travailler en équipe;

HIRING

JOIN OUR TEAM

×

- Avoir le sens de l'organisation;
- Être dynamique:
- Être pro-actif;
- Soutenir le projet de l'Institution;
- Être en possession du permis de conduire B.
- Connaissance élémentaire écrite et orale de la seconde langue (Selor Art. 8 – 10 ou assimilé).
- Constitue un plus:
  - Expérience en rapport avec la fonction



Adresse Chaussée d'Alsemberg 860, **Uccle 1180** 



Telephone 02 370 75 11



# Intéressé.e?

Veuillez envoyer une lettre de motivation, votre CV ainsi qu'une copie de votre diplôme à l'attention de

Monsieur Marc VANDENBERGHEN. secrétaire général du CPAS

> à l'adresse mail : candidatures@cpasuccle.be

## Tâches principales:

Un descriptif détaillé et complet est disponible sur demande au service du Personnel (02/370.75.83 - Sarah Wybauw ou 02/370.76.26 – Sabrina Chrispeels)

## 1. Avec le groupe de jeunes :

Il gère le groupe au quotidien en apportant au jeune un cadre sécurisant, apaisant et réparateur, en collaboration avec le reste de l'équipe et la famille ;

L'éducateur prend des initiatives et des responsabilités dans la gestion du quotidien. Pour toute situation inhabituelle, il fera appel, suivant le cas, à ses collègues, à l'assistant social, au psychologue, au chef éducateur et/ou à la direction.

## 2. Avec le jeune – l'éducateur référent :

Tous les éducateurs assument la référence des jeunes selon une répartition équitable.

L'éducateur référent est, avec l'aide de l'équipe, porteur du projet du jeune ; il est garant auprès de ce jeune de l'application et du suivi du projet ainsi que de son évaluation régulière.

Il a un rôle de moteur au sein de l'équipe.

Il participe aux réunions d'admission et aux réunions de synthèse.

Il privilégie des moments réguliers de rencontre avec le jeune.

## 3. Avec les familles et familiers

Les éducateurs ont de nombreux contacts avec les parents et familiers, notamment lors des départs et retours de week-ends.

Ils leur transmettent les informations importantes concernant le jeune pendant la semaine et reçoivent, bien souvent de leur part, des informations qu'ils transmettent à l'équipe par le biais du carnet de communication et qui seront discutées lors de la réunion d'équipe.

Ils les rencontrent, en outre, lors des entretiens familiaux et rendez-vous extérieurs en leur présence (écoles, rendez-vous médicaux, thérapeutes,...).

## 4. Avec l'équipe :

Il collabore avec ses collègues par de nombreux échanges formels :

- le carnet de communication, l'agenda, le carnet médical, ...
- Les différentes réunions, les supervisions et formations.

L'éducateur est solidaire de l'équipe et adopte une attitude d'ouverture, de remise en question et de collaboration dans un travail collectif.



!! Les candidatures incomplètes ne seront pas retenues ! Merci de préciser le n° de référence de l'offre et/ou l'intitulé du poste avec service concerné.

# Nous proposons :

- Un travail qui a du sens et la stabilité de l'emploi propre aux pouvoirs publics ;
- Un contrat à durée déterminée d'un an à temps plein (38h /semaine), éventuellement prolongeable
- Respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée :
  - Régime de congé attractif : (38 jours à minima) via congés annuels + jours extra-légaux+ jours compensatoires à l'horaire d'été + jours congé sans solde ;
  - Horaire souple selon le service et possibilité de prendre des congés en heure ;

#### Des avantages financiers :

- Salaire conforme aux barèmes des pouvoirs locaux de la Région de Bxl-Capitale Niveau CH1 ou BH1. À titre indicatif rémunération mensuelle brute
  - Niveau CH de : 2.693,94€ sans ancienneté et 2.934,13€ pour 5 ans d'ancienneté.
  - Niveau BH de : 3.033,73€ sans ancienneté et 3.375,03€ pour 5 ans d'ancienneté.
- Une ancienneté valorisée : prise en compte de l'intégralité de l'ancienneté du secteur public ainsi que du secteur privé pour autant que cela puisse être utile à la fonction (moyennant remise attestation probantes)
- Titres repas (valeur faciale de 8€) :
- Allocation de fin d'année ;
- Une intervention dans les frais de transport (Gratuité STIB et remboursement de 80% pour les autres transports en commun);
- o Indemnités vélo ou piéton
- Prime de bilinguisme (Min 182,92€ brut / mois) sur présentation des certificats Selor connaissances écrite et orale élémentaire);

## Autres avantages:

- Un large éventail de formations spécifiques, individuelles et/ou collectives ;
- Assurance hospitalisation à des conditions avantageuses ;
- Constitution d'une pension complémentaire (2ème pilier); 0
- Intervention dans les voyages scolaires 0
- Réductions et avantages octroyés dans certains commerces ucclois ;
- Aide et avantages d'accès aux plaines de jeux et crèches communales.
- Possibilités d'évolutions de carrière
- Une grande facilité d'accès :
- Gare Uccle Calevoet (+De Lijn)
  - Tram/bus: 4/18/43/97/82/98



CPAS d'Uccle | OCMW van Ukkel Administration Centrale | Central bestuur

860 Chaussée d'Alsemberg - Alsembergsesteenweg | 1180 Uccle-Ukkel Tel 02 370 75 11 | IBAN BE38 0000 0259 7172 BIC BPOTBEB1 www.cpasuccle.brussels | info@cpasuccle.be www.ocmwukkel.be | info@ocmwukkel.be







